

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK TENUE LE LUNDI 4 MARS 2013, À 19H00, À LA SALLE DES SERVICES TECHNIQUES, 120 RUE BELLEVUE, À OTTERBURN PARK, PROVINCE DE QUÉBEC

---

À cette séance ont été dûment convoqués, selon la *Loi sur les cités et villes*, les membres du conseil municipal.

À l'ouverture de la séance à 19h00 sont présents mesdames les conseillères Joëlle Réhel et Eve Sapina ainsi que monsieur le conseiller Normand Grenier formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Gérard Boutin.

Sont absents madame la conseillère Clarisse Viens ainsi que messieurs les conseillers Jean-Marc Fortin et Richard Ruest.

Est également présente la greffière, Me Julie Waite.

---

#### CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

##### Certificat de la greffière

Je, soussignée, greffière de la Ville d'Otterburn Park, certifie par la présente avoir transmis l'avis de convocation de la présente séance à chacun des membres du conseil le 1<sup>er</sup> mars 2013, soit au plus tard vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément à la Loi.

---

Julie Waite, Greffière

#### OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

La régularité de la séance ayant été constatée, monsieur le maire Gérard Boutin déclare ouverte la présente séance extraordinaire.

#### **RÉSOLUTION 2013-03-049**

##### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Normand Grenier, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la présente séance tel que ci-après reproduit :

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Première période de questions
4. Administration générale
  - 4.1 Embauche de monsieur François Méthot-Borduas au poste de directeur du Service des travaux publics
  - 4.2 Partenariat des Organismes Locaux et des Élus de la Vallée-du-Richelieu (POLE) – Octroi d'une aide financière

5. Avis de motion
- 5.1 Avis de motion avec demande de dispense de lecture – Règlement numéro 425-2 modifiant le règlement numéro 425 concernant l'installation d'appareil de chauffage au bois homologué et octroi d'une aide financière à cette fin
6. Deuxième période de questions
7. Levée de la séance

#### **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune personne n'a consigné son nom au registre pour la période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par le règlement municipal numéro 397.

#### **RÉSOLUTION 2013-03-050**

#### **EMBAUCHE DE MONSIEUR FRANÇOIS MÉTHOT-BORDUAS AU POSTE DE DIRECTEUR DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT** que la Ville a lancé un appel de candidatures afin de combler le poste de directeur du Service des travaux publics, laissé vacant suite à la démission de son titulaire;

**CONSIDÉRANT** que les candidatures reçues ont été soumises à l'examen du comité de sélection lequel a, par la suite, rencontré un certain nombre de candidats;

**CONSIDÉRANT** la recommandation unanime dudit comité;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Normand Grenier, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

**QUE** monsieur François Méthot-Borduas soit embauché au poste de directeur du Service des travaux publics à compter du 25 mars 2013, pour un salaire annuel de soixante-dix mille cinquante dollars (70 050 \$);

**D'AUTORISER** le maire, ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer un contrat de travail avec monsieur Méthot-Borduas, conformément à la politique de la Ville relative aux conditions générales de travail des employés de niveau cadre qui lui sont applicables, le cas échéant.

#### **RÉSOLUTION 2013-03-051**

#### **PARTENARIAT DES ORGANISMES LOCAUX ET DES ÉLUS DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU (POLE) – OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE**

**CONSIDÉRANT** qu'une aide financière de 50 000 \$ a été attribuée au POLE pour le déploiement du projet R.A.D.A.R. par la CRÉ Montérégie-Est;

**CONSIDÉRANT** que toutes les municipalités participantes ont confirmé une contribution partagée au prorata de leur population respective;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu, pour différentes raisons, d'augmenter la contribution de chacune desdites municipalités;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par madame la conseillère Eve Sapina :

**QUE** la contribution révisée de la Ville d'Otterburn Park soit et est établie à 77,16 \$;

**QUE** le conseil municipal accepte le versement de cette aide financière.

**AVIS DE  
MOTION**

**AVIS DE MOTION AVEC DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE – RÈGLEMENT NUMÉRO  
425-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 425 CONCERNANT L'INSTALLATION  
D'APPAREIL DE CHAUFFAGE AU BOIS HOMOLOGUÉ ET OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À  
CETTE FIN**

Madame la conseillère Joëlle Réhel donne avis de motion de la présentation, à une prochaine séance du conseil municipal, du règlement numéro 425-2 modifiant le règlement numéro 425 concernant l'installation d'appareil de chauffage au bois homologué et octroi d'une aide financière à cette fin.

Une demande de dispense de lecture est faite et accordée, tous les membres du conseil ayant reçu une copie du règlement le 1<sup>er</sup> mars 2013.

**DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune personne n'a consigné son nom au registre pour la période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par le règlement municipal numéro 397.

**RÉSOLUTION  
2013-03-052**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**CONSIDÉRANT** que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par monsieur le conseiller Normand Grenier :

**QUE** la présente séance soit et est levée à 19h17.

---

Gérard Boutin  
Maire

---

Julie Waite  
Greffière